



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

## énergies renouvelables

Question écrite n° 101890

### Texte de la question

La France peut se fixer un objectif de 50 % de couverture de ses besoins en chauffage par énergies renouvelables « locales » (biomasse, déchets, géothermie) d'ici une génération, préconise un rapport sénatorial publié en juillet 2006. Compte tenu des impératifs écologiques (réchauffement de la planète) et d'indépendance énergétique qui s'imposent plus que jamais à nous, il est indispensable que l'État montre l'exemple. Le rapport insiste sur le « gisement considérable de chaleur d'origine renouvelable » que constitue la biomasse : ressources forestières, en constante progression, ou sous-produits de l'agriculture et de l'élevage. De même la géothermie, au « potentiel de développement immense », et dont « le gisement apparaît totalement sous-exploité ». En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'outre-mer de lui indiquer s'il compte inciter son administration à s'équiper en ce sens.

### Texte de la réponse

Le ministère de l'outre-mer, particulièrement attentif à la problématique du réchauffement de la planète, met en oeuvre une politique d'équipement conforme aux impératifs du développement durable. Cette politique d'équipement a très tôt concerné la couverture des besoins en chauffage. L'administration centrale du ministère de l'outre-mer est équipée d'une centrale vapeur raccordée au réseau de chauffage urbain. Ce dernier, au travers de l'exploitation du gaz naturel, mais aussi par la valorisation des déchets, offre un excellent compromis entre la nécessité d'assurer une chauffe économiquement appropriée pour un bâtiment de grande superficie, et les impératifs écologiques.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

**Circonscription :** Hautes-Pyrénées (2<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 101890

**Rubrique :** Énergie et carburants

**Ministère interrogé :** outre-mer

**Ministère attributaire :** outre-mer

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 8 août 2006, page 8263

**Réponse publiée le :** 5 décembre 2006, page 12785